



Location de terrains agricoles

Par **Antho29**, le **07/03/2010** à **22:30**

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire de terres cultivables que je loue aujourd'hui à un agriculteur. En allant faire un tour sur mes terres aujourd'hui, j'ai été écœuré de voir que cette agriculteur m'a rasé plus de 400 mètres de talus de A à Z, sans mon autorisation, avec de jolis Chênes, de jolis If. Il a du en retiré plus de 10 cornes de bois. On peut dire que sa n'est que du bénéfiques pour lui. J'ai cru comprendre qu'un locataire n'a pas à couper les arbres sur les flancs et sur le dessus des talus de son propriétaire, mais seulement faire de l'élagage, et de l'émondage.

J'aurai voulu avoir l'avis de personnes s'y connaissant sur le sujet, pour savoir ce que je peux à présent faire, car je ne compte pas laisser passer sa.

Merci d'avance de votre éclaircissement .